

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2923

30 novembre 2011

SOMMAIRE

AB US Intermediate Corporate Bond Fund	140304	NB Greater China Equity Fund	140304
Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.	140290	NPF Soparfi A S.à r.l.	140284
Aleris Luxembourg S.à r.l.	140290	NPF Soparfi B S.à r.l.	140285
Arqacom s.à r.l.	140299	NPF Soparfi C S.à r.l.	140287
Aux Délices d'Asie s.à r.l.	140301	NPF Soparfi D S.à r.l.	140284
Cajas Españolas De Ahorros II Sicav	140303	NPF Soparfi D S.à r.l.	140289
EP Kleber 1 S.à r.l.	140273	Opuntia S.A.	140304
EP Kleber 2 S.à r.l.	140273	+ O' SUD s.à r.l.	140304
ING LPFE Germany S.à r.l.	140258	PFCE Czech II S.à r.l.	140294
ING PFCE Czech II S.à r.l.	140263	PFCE Czech II S.à r.l.	140263
ING PFCE Czech I S.à r.l.	140261	PFCE Czech I S.à r.l.	140280
ING PFCE Finco S.à r.l.	140259	PFCE Czech I S.à r.l.	140261
ING PFCE Holdco S.à r.l.	140270	PFCE Finco S.à r.l.	140259
ING PFCE Hungary S.à r.l.	140276	PFCE Finco S.à r.l.	140294
ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.	140277	PFCE Holdco S.à r.l.	140270
ING PFCE Poland III S.à r.l.	140281	PFCE Holdco S.à r.l.	140294
ING PFCE Poland II S.à r.l.	140282	PFCE Hungary S.à r.l.	140276
ING PFCE Poland I S.à r.l.	140279	PFCE Hungary S.à r.l.	140298
ING PFCE Top Holdco S.à r.l.	140271	PFCE Middle Holdco S.à r.l.	140298
ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.	140284	PFCE Middle Holdco S.à r.l.	140277
ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.	140285	PFCE Poland III S.à r.l.	140302
ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.	140287	PFCE Poland III S.à r.l.	140281
ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.	140289	PFCE Poland II S.à r.l.	140301
Irnerio International S.A.	140294	PFCE Poland II S.à r.l.	140282
LPFE Germany S.à r.l.	140302	PFCE Poland I S.à r.l.	140262
LPFE Germany S.à r.l.	140258	PFCE Poland I S.à r.l.	140279
LPFE Italy Holding S.à r.l.	140303	PFCE Top Holdco S.à r.l.	140271
LPFE Soparfi A S.à r.l.	140303	PFCE Top Holdco S.à r.l.	140302
LPFE Soparfi B S.à r.l.	140303	Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l.	140264
LPFE Soparfi C S.à r.l.	140303	Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l.	140264
LPFE Soparfi Finco S.à r.l.	140304		

**LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING LPFE Germany S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.519.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 91.632.

—
In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING LPFE Soparfi A S. à r.l., a “société à responsabilité limitée”, having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 87.197, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, hereby represented by Mister Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party “ING LPFE Soparfi A S.à r.l.” is the sole partner of “ING LPFE Germany S.à r.l.”, an unipersonal limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on January 29th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 270 dated March 13th, 2003. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary resigning in Luxembourg, on the 17th of June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1997 dated August 30th, 2011.

The capital of the company is fixed at one million five hundred and nineteen thousand five hundred euro (1.519.500.-EUR) represented by twelve thousand one hundred and fifty-six (12.156) parts having a par value of one hundred and twenty-five euro (125.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from “ING LPFE Germany S.à r.l.” into “LPFE Germany S.à r.l.”

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of LPFE Germany S.à r.l..”

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING LPFE Soparfi A S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 87.197, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée à Luxembourg, le trois novembre 2011 .

Laquelle procuration, après avoir été signé “ne varietur” par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante «ING LPFE Soparfi A S.à r.l.» est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING LPFE Germany S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 du 13 mars 2003 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1997 du 30 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à un montant de un million cinq cent dix-neuf mille cinq cents euros (1.519.500,- EUR) représenté par douze mille cent cinquante-six (12.156) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING LPFE Germany S.à r.l.» en «LPFE Germany S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de LPFE Germany S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49877. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155809/86.

(110181418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Finco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.192.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.698.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING Real Estate PFCE Management Limited, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 37726, acting in its capacity as General Partner of "ING Property Fund Central Europe LP", a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Registry under the number 399, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Guernsey on September 1st, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING PFCE Finco S.à r.l.", société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 of October 11th, 2003, and modified last time by deed of Me Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on June 30th, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1882 of October 6th, 2006.

The capital of the company is fixed at one million one hundred ninetytwo thousand euro (1,192,000.- EUR) represented by one thousand one hundred and ninety-two (1,192) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Finco S.à r.l." into "PFCE Finco S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Finco S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING Real Estate PFCE Management Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrite au Registre de Guernesey sous le numéro 37726, agissant en sa qualité de General Partner de «ING Property Fund Central Europe LP», un «limited partnership» régie par le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrit au Registre de Guernesey sous le numéro 399, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Guernesey, le 1^{er} septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCE Finco S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1882 du 6 octobre 2006.

Le capital social de la société est fixé à un million cent quatre-vingtdouze mille euros (1.192.000.- EUR) représenté par mille cent quatre-vingt-douze (1.192) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Finco S.à r.l.» en «PFCE Finco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PFCE Finco S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49896. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155812/87.

(110181232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Czech I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 417.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Czech I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14th, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary, on March 17th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1210 of June 6th, 2011.

The capital of the company is fixed at four hundred seventeen thousand euro (417,000.-EUR) represented by four hundred seventeen (417) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Czech I S.à r.l." into "PFCE Czech I S.à r.l.".

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Czech I S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Czech I S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 06 juin 2011.

Le capital social de la société est fixé à quatre cent dix-sept mille euros (417.000.-EUR) représenté par quatre cent dix-sept (417) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Czech I S.à r.l.» en «PFCE Czech I S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Czech I S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49890. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155810/80.

(110181238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156719/10.

(110182123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Czech II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 324.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 95.685.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Czech II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1055 of October 10th, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary, on March 17th, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1210 of June 6th, 2011

The capital of the company is fixed at three hundred twenty-four thousand euro (324.000.-EUR) represented by three hundred twentyfour (324) shares, with a nominal value of one thousand euro (1.000.EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Czech II S.à r.l." into "PFCE Czech II S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Czech II S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Czech II S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et

Associations, numéro 1055 du 10 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1210 du 06 juin 2011.

Le capital social de la société est fixé à trois cent vingt-quatre mille euros (324.000.-EUR) représenté par trois cent vingt-quatre (324) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Czech II S.à r.l.» en «PFCE Czech II S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Czech II S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49891. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155811/80.

(110181237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.416.

Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 154.417.

—
PROJET COMMUN DE FUSION

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third day of the month of November.

Before Us, Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1. Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 154 416, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on July 15, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1769 dated August 30, 2010. The by-laws of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 27, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2728 dated December 13, 2010 (the "Absorbing Company"),

duly represented by Mrs Catherine Dessoy, attorney at law, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, by virtue of a proxy granted by the board of managers on November 21, 2011.

And

2. Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 154 417, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on July 15, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations,

number 1769 dated August 30, 2010 (the "Company"). The by-laws of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 27, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2728 dated December 13, 2010 (the "Absorbed Company"),

duly represented by Mrs Michèle Lutgen, acting in its capacity as attorney of the board of managers of the Absorbed Company, with professional address at 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, by virtue of a proxy granted by the board of managers on November 21, 2011.

The said proxies, having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain attached to the present deed in order to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person requested the undersigned notary to record that the Absorbing Company and the Absorbed Company have adopted a common merger proposal as follows:

Between

1. Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 154 416, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on July 15, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1769 dated August 30, 2010. The by-laws of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 27, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2728 dated December 13, 2010.

Hereinafter referred to as the "Absorbing Company",

And

2. Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée") validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 154 417, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, on July 15, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1769 dated August 30, 2010 (the "Company"). The by-laws of the company have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on October 27, 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 2728 dated December 13, 2010.

Hereinafter referred to as the "Absorbed Company",

The Absorbing Company and the Absorbed Company are hereinafter collectively referred to as the "Merging Parties" or the "Companies".

WHEREAS

(A) The Absorbing Company has a fully paid corporate capital of EUR 5,000,000 represented by 50,000 ordinary shares a nominal value of EUR 100 each.

(B) The Absorbed Company has a fully paid corporate capital of EUR 1,053,965,500 represented by 10,539,565 ordinary shares having a nominal value of EUR 100 each.

(C) The issued corporate units in the corporate capital of the Absorbed Company are fully paid up, and no right of usufruct or right of pledge is attached to these units. The Absorbed Company does not hold industrial or intellectual property rights nor ownership or other rights on immovable property.

(D) The Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the shares of the Absorbed Company.

(E) Neither the Absorbing Company nor the Absorbed Company have been dissolved or declared bankrupt or have applied for suspension of payments.

(F) For sound economic reasons, in order to simplify the ownership structure and to reduce the operating costs of the Reckitt Benckiser group in Luxembourg, the respective boards of managers of both the Absorbing Company and the Absorbed Company (the "Boards") intend to merge the Companies (the "Merger").

(G) As a result of the Merger, the Absorbing Company will, by operation of law through universal succession, acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company and the Absorbed Company will cease to exist without going into liquidation.

(H) Given that the Absorbing Company is the sole member of the Absorbed Company, the Merger will be implemented pursuant to the simplified merger procedure in accordance with articles 278 and seq. of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

(I) The present Merger Proposal is recorded in a notarial deed in compliance with the requirements of article 271 of the Law.

Now, therefore, the Merging Parties have come to the following terms of merger:

1. Form, Corporate denomination, Registered office of the Merging Parties and those proposed for the company resulting from the Merger. The Merging Parties have the forms, corporate denominations and registered offices as set out here before.

As a result of the Merger, the Absorbed Company will be absorbed by the Absorbing Company. Upon the Merger, the Absorbing Company will maintain its form as a limited liability company (Société à responsabilité limitée) and its

corporate denomination. It will have its registered office at 39 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg (Luxembourg) and will remain registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154 416.

2. Merger. The Absorbing Company hereby wishes to absorb the Absorbed Company.

At the date determined by the board of managers of the Merging Parties, being December 31, 2011 (the "Effective Date), the Assets and Liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company.

Further to the Merger, the Absorbed Company will be dissolved, its corporate units will be cancelled and all of its assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company.

The Absorbing Company will carry out all agreements and obligations of the Absorbed Company, including those existing with the creditors, and will be subrogated to all rights and obligations resulting therefrom.

The Absorbing Company will honour all liabilities of any kind of the Absorbed Company and in particular will pay interest and principal on all debts due by the Absorbed Company.

From the effective date of Merger, the Absorbing Company will pay all taxes, contributions, duties and assessments, whether ordinary or extraordinary, due or may become due with respect to the property of the assets contributed.

3. Date as from which the operations of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. The date as from which the transactions of the Absorbed Company will be treated for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company is agreed to be December 31, 2011 (the "Effective Accounting Date").

4. Rights conferred by the Absorbing Company to members having special rights and/or to holders of securities other than corporate units or measures proposed towards them. The sole member of the Absorbed Company does not hold any special rights and there are no holders of securities other than corporate units. Therefore, no special rights will be given and no compensation will be paid to anyone.

5. Benefits and/or special advantages granted to the independent auditors, or the members of the administrative, Management, Supervisory or Controlling organs of the Merging Parties. No benefits and special advantages will be granted to the managers of any of the Merging Parties or any other person involved in the Merger, and in particular not to members of the administrative, management, supervisory or controlling organs (if any).

Due to the fact that the Merger will be implemented pursuant to the simplified merger procedure in accordance with articles 278 and seq. of the Law, article 266 of the Law will not be applicable, so that there will be no requirement for an independent auditor report. Therefore, no benefits and/or special advantages will be granted to any such independent auditor.

6. Availability of the Merger documentation at the registered offices of the Merging Parties. The following documents will be made available for inspection at the registered office of each of the Merging Parties during the one-month publication period of the present Merger Proposal in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. the present Merger Proposal;
2. the adopted annual accounts of the Merging Parties for the year 2010 as well as the thereto relating management reports;
3. the accounting statement of the Absorbing Company as of October 31, 2011 and the accounting statement of the Absorbed Company as of October 31, 2011 on the basis of which the present Merger Proposal was drafted.

Full or partial copies of the documents referred above may be obtained by the members upon request and free of charge.

7. Keeping of the corporate documents and Books of the Absorbed Company. The corporate document and books of the Absorbed Company will be kept at the registered office of the Absorbing Company for a period of five years starting as from the effective Merger date

8. Validity of the merger. The Absorbing Company is the owner of all the corporate units of the Absorbed Company, and as the conditions of Article 279 of the Law have been fulfilled, the Merger need not be approved by the general meeting of the members of the Companies.

Consequently, provided that no extraordinary general meeting of the Absorbing Company be convened in order to decide on the Merger, the Merger will be deemed definitely effective one month and one day after the publication of the present Merger Terms in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

9. Mandate. The mandate of the managers of the Absorbed Company will come to an end on the Effective date and full discharge is hereby granted to the managers of the Absorbed Company for the duties performed.

10. Costs and Fees. Any costs and fees connected to this Merger and the setting-up and implementation of this Merger Proposal as well as accruing transaction tax and any other duties (if any) shall be borne by the Absorbing Company.

11. Invalidity. Should any provision of this Merger Proposal be legally ineffective or become invalid as a result of any statutory provision, this shall not affect the validity of the remaining provisions of this Merger Proposal. The Merging Parties undertake to replace any ineffective or invalid provision by a provision that comes as close as possible to the

economic purpose of the ineffective or invalid provision. The same shall apply to any omissions discovered in the course of performing the Merger Proposal.

12. Miscellaneous. Further to the Merger, the Absorbing Company will hold 49,000 own shares having a par value of 100.- EUR each. It is foreseen to hold an extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbing Company in order to cancel those shares and reduce the corporate capital of the Absorbing Company accordingly.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand Euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Certification

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the present Merger Proposal.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-troisième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 416, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 15 juillet 2010, publié le 30 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié le 13 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2728 (la «Société Absorbante»),

dûment représentée par Maître Catherine Dessoy, avocate à la Cour, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance, sous seing privé à Luxembourg le 21 novembre 2011.

Et

2. Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 417, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 14 octobre 2002, publié le 21 novembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1672. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 juillet 2010, publié le 30 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié le 13 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2728 (la «Société Absorbée»),

dûment représentée par Madame Michèle Lutgen, agissant en sa qualité de représentant du conseil de gérance de la Société Absorbée, avec adresse professionnelle au 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par le conseil de gérance, sous seing privé à Luxembourg le 21 novembre 2011.

Lesdites procurations, après avoir été signé "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que la Société Absorbante et la Société Absorbée ont adopté le projet commun de fusion suivant:

Entre

1. Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 416, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date du 15 juillet 2010, publié le 30 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire

instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié le 13 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2728 Ci-après la «Société Absorbante»,

Et

2. Reckitt Benckiser Investments (N°9) S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 417, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 14 octobre 2002, publié le 21 novembre 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1672. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 juillet 2010, publié le 30 août 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1769. Les statuts de la société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois d'après acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié le 13 décembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2728

ci-après la «Société Absorbée».

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les «Parties Fusionnantes» ou les «Sociétés».

ALORS QUE

(A) La Société Absorbante a un capital social entièrement libéré de 5.000.000 EUR représenté par 50.000 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

(B) La Société Absorbée a un capital social entièrement libéré de 1.053.965.500 EUR représenté par 10.539.565 parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune.

(C) Les parts sociales émises dans le capital social de la Société Absorbée sont entièrement libérées et aucun droit afférent à l'usufruit ou gage n'est attaché à ces parts. La Société Absorbée ne détient pas de droits relatifs à la propriété industrielle ou intellectuelle ou autres droits inaliénables.

(D) La Société Absorbante détient cent pour cent (100%) des parts sociales de la Société Absorbée.

(E) Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont été déclarées en liquidation ou faillite ou n'ont fait une demande en sursis de paiement.

(F) Pour des raisons économiques bien fondées, afin de simplifier la structure du capital et de réduire les frais d'opération du groupe Reckitt Benckiser à Luxembourg, les conseils de gérance respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée (les «Conseils») ont l'intention de fusionner les Sociétés (la «Fusion»).

(G) Suite à la Fusion, la Société Absorbante acquerra de plein droit par transfert universel de patrimoine, l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée et la Société Absorbée cessera d'exister sans entrer en liquidation.

(H) Etant donné que la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée, la Fusion sera mise en oeuvre selon la procédure de fusion simplifiée en conformité avec les articles 278 et seq. de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la «Loi»).

(I) Le présent Projet de Fusion est acté dans un acte notarié en conformité avec l'article 271 de la Loi.

A ces fins, les Parties Fusionnantes ont convenu ce qui suit:

1. Forme, Dénomination sociale, Siège social des Parties Fusionnantes et ceux proposés pour la société résultant de la Fusion. Les Parties Fusionnantes ont les formes, les dénominations sociales et les sièges sociaux indiqués ci-dessus.

Suite à la Fusion, la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante. Après la Fusion, la Société Absorbante maintiendra sa forme en tant que société à responsabilité limitée ainsi que sa dénomination. Elle aura son siège social au 39, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg (Luxembourg) et restera inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 416.

2. Fusion. La Société Absorbante souhaite par la présente absorber la Société Absorbée.

A la date déterminée par le conseil de gérance des Parties Fusionnantes, en l'occurrence le 31 décembre 2011 (la «Date d'Effet»), l'Actif et le Passif de la Société Absorbée sera transféré à la Société Absorbante.

Suite à la Fusion, la Société Absorbée sera dissoute, ses parts sociales seront annulées et la totalité de ses actifs et passifs seront transmis à la Société Absorbante.

La Société Absorbante assumera tous les contrats et toutes les obligations de la Société Absorbée, incluant ceux existants envers les créanciers et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant.

La Société Absorbante prendra à sa charge l'ensemble du passif de la Société Absorbée et payera en particulier le principal et les intérêts de toute dette à la charge de la Société Absorbée.

A compter de la date d'effet de la fusion, la Société Absorbante prendra à sa charge toutes les taxes, apports, cotisations et estimations, ordinaires ou extraordinaires, dus ou à naître, en conformité avec la propriété des actifs apportés.

3. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante. La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante a été fixée au 31 décembre 2011 (la «Date d'Effet Comptable»).

4. Droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou parts ou les mesures proposées à leur égard. L'associé unique de la Société Absorbée ne détient pas de droits spéciaux et il n'existe pas de porteur de titres autres que des parts sociales. Par conséquent, aucun droit spécial ne sera donné et aucune compensation ne sera payée au profit de personne.

5. Bénéfices et/ou avantages spéciaux attribués aux experts indépendants ou aux membres des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle des Parties Fusionnantes. Aucun bénéfice et aucun avantage spécial ne sera attribué aux gérants d'aucune des Parties Fusionnantes ou à toute autre personne impliquée dans la Fusion, et en particulier à aucun membre des organes d'administration, de direction, de surveillance ou de contrôle (s'il en existe).

En vertu du fait que la Fusion sera mise en œuvre selon la procédure de fusion simplifiée en conformité avec les articles 278 et seq. de la Loi, l'article 266 de la Loi ne sera pas applicable, de sorte qu'aucun rapport d'un expert indépendant ne sera exigé. Par conséquent, aucun bénéfice et/ou avantages spéciaux ne seront attribués à un tel expert indépendant.

6. Mise à disposition de la documentation concernant la Fusion aux sièges sociaux des Parties Fusionnantes. Les documents suivants seront mis à disposition pour inspection aux sièges sociaux de chacune des Parties Fusionnantes pendant la période de publication d'un mois du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations:

1. le présent Projet de Fusion;
2. les comptes annuels approuvés des Parties Fusionnantes de l'année 2010 ainsi que les rapports de gestion y afférents;
3. l'état comptable de la Société Absorbante datant du 31 octobre 2011 et l'état comptable de la Société Absorbée datant du 31 octobre 2011 sur base desquels le présent Projet de Fusion a été établi.

Copies intégrales ou partielles des documents susmentionnés peuvent être obtenues par les associés sans frais et sur simple demande.

7. Conservation des documents et Livres de compte de la Société Absorbée. Les documents et livres de compte de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour une durée de cinq ans à compter de la date d'effet de la Fusion.

8. Validité de la Fusion. La Société Absorbante détient toutes les actions de la Société Absorbée, et comme conséquence et étant donné que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies, la Fusion ne requiert pas l'approbation des assemblées générales des associés des Sociétés.

Par conséquent, pourvu qu'aucune assemblée générale des associés de la Société Absorbante ne soit convoquée pour décider de la Fusion, la Fusion prendra définitivement effet un mois et un jour après la publication du présent Projet de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

9. Mandat. Le mandat des gérants de la Société Absorbée prendra fin à la Date d'Effet et décharge pleine et entière leur sera accordée pour l'exercice de leur mandat.

10. Coûts et Frais. Tous les coûts ou frais engendrés par cette Fusion et par la réalisation et l'exécution du présent Projet de Fusion ainsi que les frais de transactions et autres obligations (s'il en existe) seront à la charge de la Société Absorbante.

11. Non-validité. Dans le cas où, en raison d'une quelconque disposition légale, une quelconque disposition de ce Projet de Fusion s'avérerait être inefficace ou non-valable, cela n'affecterait pas la validité des dispositions résiduelles de ce Projet de Fusion. Les Parties Fusionnantes s'engagent à remplacer toute disposition inefficace ou non-valable par une disposition s'approchant le plus possible à la cause économique de la provision inefficace ou invalide. Les mêmes règles s'appliquent à toute omission découverte au cours de l'exécution du Projet de Fusion.

12. Divers. Suite à la Fusion, la Société Absorbante détiendra 49.000 de ses propres parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR chacune. Il est prévu qu'une assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbante se tiendra en vue de procéder à l'annulation de ces parts sociales et à la réduction du capital social de la Société Absorbante.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à Reckitt Benckiser Investments (N°8) S.à r.l., en raison du présent acte, sont estimés approximativement à sept mille Euro.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Attestation

Le notaire instrumentant atteste par la présente l'existence et la légalité du présent Projet de Fusion.

DONT ACTE, le présent acte est dressé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, ès qualités qu'elles agissent, elles ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Dessoy, M. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52301. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 NOV 2011.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2011162006/315.

(110188938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.440.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 96 469, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1061 of October 13th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on June 21st, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1970 of August 26th, 2011.

The capital of the company is fixed at one million four hundred forty thousand euro (1,440,000.-EUR) represented by one thousand four hundred forty (1,440) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Holdco S.à r.l." into "PFCE Holdco S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Holdco S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.469, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURES, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1061 du 13 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 21 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1970 du 26 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à un million quatre cent quarante mille euros (1.440.000.-EUR) représenté par mille quatre cent quarante (1.440) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Holdco S.à r.l.» en «PFCE Holdco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Holdco S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49893. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé) Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155813/81.

(110181235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Top Holdco S.à r.l.)**

Capital social: EUR 1.670.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING Real Estate PFCE Management Limited, a partnership governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Register under the number 37726, acting in its capacity as General Partner of "ING Property Fund Central Europe LP", a limited partnership governed by the laws of Guernsey, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3QL, registered at the Guernsey Registry under the number 399, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private

employee, with professional address in L-2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Guernsey on September 1st, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING PFCE Top Holdco S.à r.l.", société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1065 of October 14th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on June 17th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2011 of August 31st, 2011.

The capital of the company is fixed at one million six hundred seventy thousand euro (1,670,000.- EUR) represented by one thousand six hundred seventy (1,670) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Top Holdco S.à r.l." into "PFCE Top Holdco S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

“ Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Top Holdco S.à r.l.”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING Real Estate PFCE Management Limited, une société constituée sous le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrite au Registre de Guernesey sous le numéro 37726, agissant en sa qualité de General Partner de «ING Property Fund Central Europe LP», un «limited partnership» régie par le droit de Guernesey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey GY13QL, inscrit au Registre de Guernesey sous le numéro 399, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Guernesey, le 1^{er} septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING PFCE Top Holdco S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1065 du 14 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2011 du 31 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à un million six cent soixante-dix mille euros (1.670.000.- EUR) représenté par mille six cent soixante-dix (1.670) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000, EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Top Holdco S.à r.l.» en «PFCE Top Holdco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Top Holdco S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49895. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155819/87.

(110181233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

EP Kleber 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.140.

EP Kleber 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.499.

PROJET DE FUSION

In the year two thousand and eleven, on the twenty fourth day of November,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared

1. Mr. Charles Kirsch, with professional address in Luxembourg acting in its capacity as attorney of the board of managers of EP Kleber 1 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34 avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 128.140 by virtue of a power of attorney granted by the board of managers attached hereto.

2. Mr. Charles Kirsch, with professional address in Luxembourg acting in its capacity as attorney of the board of managers of EP Kleber 2 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34 avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 127.499, by virtue of a power of attorney granted by the board of managers attached hereto

The above companies, acting through the above mentioned attorneys have requested the notary to enact the terms and conditions of the draft terms of merger between them, as follows.

Further to the resolutions adopted by their respective board of directors on November 24th, 2011, EP Kleber 1 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34 avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 128.140 with a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by (31,150.- EUR), represented by one thousand two hundred and forty-six (1,246) shares of twenty-five euro (25.- EUR) each fully paid up,

(hereafter the "Absorbing Company"), and

EP Kleber 2 S.à r.l., a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 34 avenue de la liberté L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n° 127.499 with a share capital of EUR 82,475 (eighty two thousand four hundred and seventy five euros) represented by 3,299 (three thousand two hundred ninety nine) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five euros) per share, each fully paid up,

(hereafter the "Absorbed Company")

(the Absorbing Company and the Absorbed Company being collectively referred to as the "Merging Companies")

have decided to merge and have agreed on the following draft terms of merger (the "Merger Project"), being beforehand underlined that:

- the Absorbing Company holds one hundred percent (100%) of the shares of the Absorbed Company and the merger may thus be operated in accordance with the provisions of articles 278 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"); and

- the board of managers of the Merging Companies have resolved that the Absorbed Company shall be merged into the Absorbing Company and for this purpose the Absorbed Company shall contribute all of its assets and liabilities (the "Assets and Liabilities") to the Absorbing Company.

1. At the date determined by the board of managers of the Merging Companies, being September 30th, 2011 (the "Effective Date"), the Assets and Liabilities of the Absorbed Company will be transferred to the Absorbing Company

2. The merger is based on the accounting statements of the Merging Companies drawn up as at September 30th, 2011 for each of the Merging Companies.

3. As a result of the completion of the merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

4. The merger shall further be subject to the following additional terms and conditions:

a) The Absorbing Company shall acquire the assets contributed by the Absorbed Company as is where is, i.e. in the state in which they are on the Effective Date.

b) The Absorbing Company shall from the Effective Date onwards pay all taxes, including but not limited to, contributions, duties, levies, insurance and other premiums annuities and royalties, whether ordinary or extraordinary, which are due or may become due with respect to the property of the assets contributed. If necessary, the Absorbing Company shall pay the taxes due by the Absorbed Company on the capital and the profits, for the fiscal years not yet taxed.

c) The Absorbing Company shall carry out all the agreements and obligations of any kind of the Absorbed Company such as these agreements and obligations exist on the Effective Date.

d) The Absorbing Company shall, in particular, carry out all agreements existing on the Effective Date which include but are not limited to, the employment contracts binding on the Absorbed Company to its staff, customers and debtors, suppliers and creditors and it shall be subrogated to all rights and duties resulting therefrom, at its own risk.

5. For accounting purposes, the merger shall be deemed to be effective from September 30th, 2011 (the "Effective Accounting Date").

6. The documents referred to in article 267, paragraph 1, a), b) and c) of the Law (i.e. the Merger Project, the annual accounts and the annual reports of the Merging Companies for the last three financial years and the financial statements as at September 30th, 2011) will be available for inspection by the shareholders at the registered office of the Merging Companies.

7. No particular advantage is granted to the members of the board of managers of the Merging Companies.

8. If the general meeting is not required or if the Merger Project is not rejected by the former, the merger will become definitive, as stated above under point 1., and will lead by rights to the effects indicated in article 274 of the Law and in particular its paragraph a).

9. The mandate of the managers of the Absorbed Company will come to an end on the Effective date and full discharge is hereby granted to the directors and to the statutory auditor of the Absorbed Company for the duties performed.

10. All corporate documents, files and records of the Absorbed Company will be kept for the legal time period at the registered office of the Absorbing Company. The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereas, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning thereof.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille onze, le vingt quatre novembre

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu

1. Monsieur Charles Kirsch, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de EP Kleber 1 S. à r.l. une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section

B sous le numéro 128140, en vertu d'une procuration accordée par le conseil de gérance demeurée annexée aux présentes.

Monsieur Charles Kirsch, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire du conseil de gérance de EP Kleber 2 S. à r.l. une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 127499, en vertu d'une procuration accordée par le conseil de gérance demeurée annexée aux présentes

Les sociétés mentionnées ci-dessus, agissant par leur mandataire sus mentionné, ont demandé au notaire d'acter les termes et conditions du projet de fusion entre elles comme suit.

Par décision de leur conseil de gérance respectif en date du 24 novembre 2011, EP Kleber 1 S. à r.l. une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 128140, au capital social de trente et un mille cent cinquante euros (31.150,- EUR), représenté par mille deux cent quarante-six (1.246) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées,

(ci-après la «Société Absorbante»),

et

EP Kleber 2 S. à r.l. une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 34 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 127499, au capital social de quatre vingt deux mille quatre cent soixante quinze euros (82.475,- EUR), représenté par trois mille deux cent quatre vingt dix neuf (3.299) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées,

(ci-après la «Société Absorbée»),

(la Société Absorbante et la Société Absorbée étant ensemble collectivement désignées les «Sociétés Fusionnantes»)

ont décidé de procéder à leur fusion et ont convenu du projet de fusion qui va suivre (le «Projet de Fusion»), étant préalablement souligné que:

- la Société Absorbante détient cent pour cent (100%) des parts sociales de la Société Absorbée et la fusion est donc soumise aux dispositions des articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

- le conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes a décidé que la Société Absorbée sera absorbée par la Société Absorbante et, pour ce faire; la Société Absorbée fera apport de tout son actif et de tout son passif (l'«Actif et le Passif») à la Société Absorbante.

1. A la date déterminée par le conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes, en l'occurrence le 30 septembre 2011 (la «Date d'Effet»), l'Actif et le Passif de la Société Absorbée sera transféré à la Société Absorbante.

2. La fusion est basée sur les états financiers des Sociétés Fusionnantes établis au 30 septembre 2011 pour chacune des Sociétés Fusionnantes.

3. A l'issue du processus de fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et ses actions seront annulées.

4. La fusion sera en outre soumise aux conditions suivantes:

a) La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs de la Société Absorbée dans leur état actuel à la Date d'Effet.
b) La Société Absorbante règlera, à compter de la Date d'Effet, tous les impôts et taxes, y inclus, sans que cette énumération soit limitative, les droits d'apport, droits de timbre, assurances et toutes autres annuités et redevances, qu'elles soient ordinaires ou extraordinaires, qui seraient dus ou pourraient être dus, en rapport avec les actifs apportés. Au besoin, la Société Absorbante règlera les impôts sur le capital et les bénéfices, pour les exercices non encore imposés.

c) La Société Absorbante continuera tous les contrats et obligations de la Société Absorbée en cours à la Date d'Effet;

d) La Société Absorbante continuera en particulier tous les contrats de travail en cours à la Date d'Effet ainsi que les contrats avec la clientèle, les fournisseurs, les créanciers et les débiteurs de la Société Absorbée et sera subrogée dans tous ses droits et obligations à cet égard, à ses propres risques.

5. Pour les besoins comptables, la fusion sera effective à compter du 30 septembre 2011, (la «Date d'Effet Comptable»)

6. Les documents mentionnés à l'article 267, par. 1 a), b) et c) de la Loi (à savoir, le projet de fusion, les comptes annuels et les rapports annuels relatifs aux 3 derniers exercices sociaux ainsi que les états financiers arrêtés à la date du 30 septembre 2011) seront à la disposition des associés pour inspection au siège social des Sociétés Fusionnantes.

7. Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes.

8. Si l'approbation des assemblées générales des associés n'est pas requise ou si le Projet de Fusion est approuvé par les assemblées des associés des Sociétés Fusionnantes, la Fusion engendrera tous les effets prévus par l'article 274 de la Loi, en particulier en son paragraphe a), à la date prévue au point 1. ci-dessus.

9. Le mandat des gérants prendra fin à la Date d'Effet et décharge pleine et entière leur sera accordée pour l'exercice de leur mandat.

10. Tous les documents sociaux, les dossiers et les registres de la Société Absorbée seront conservés pendant la durée légale au siège de la Société Absorbante. Le notaire soussigné qui a une connaissance personnelle de la langue anglaise

déclare que à la requête des comparants, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une traduction en français, la version anglaise prévalant en cas de divergences entre les textes français et anglais.

DONT ACTE, en foi de quoi le présent acte a été rédigé à Luxembourg à la date indiquée au début des présentes.

Les documents ayant été lu aux comparants, qui sont connus du notaire de par leur noms, prénoms, statuts civils et résidences, les comparants ont signé avec Nous notaire l'original de cet acte.

Signé: C. Kirsch, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52307. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE conforme à l'original.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2011162008/156.

(110188961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Hungary S.à r.l.)**

Capital social: EUR 337.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November,
Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, employee, with professional address in L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Hungary S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1059 of October 11, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on June 22nd, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1982 dated August 27th, 2011.

The capital of the company is fixed at three hundred thirty-seven thousand euro (337,000.-EUR) represented by three hundred thirtyseven (337) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Hungary S.à r.l." into "PFCE Hungary S.à r.l.".

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Hungary S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Hungary S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1059 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 22 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1982 du 27 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à trois cent trente-sept mille euros (337.000.-EUR) représenté par trois cent trente-sept (337) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Hungary S.à r.l.» en «PFCE Hungary S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Hungary S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49892. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155814/80.

(110181236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.553.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.703, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on October 16th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1207 of November 17th, 2003, and modified last time by deed of the undersigned notary, on June 20th, 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1941 of August 24th, 2011.

The capital of the company is fixed at one million five hundred fiftythree thousand euro (1,553,000.-EUR) represented by one thousand five hundred and fifty-three (1,553) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Middle Holdco S.à r.l." into "PFCE Middle Holdco S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Middle Holdco S.à r.l."

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.703, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Middle Holdco S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Me Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 16 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1207 du 17 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 Juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1941 du 24 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent cinquante-trois mille euros (1.553.000.-EUR) représenté par mille cinq cent cinquante-trois (1.553) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Middle Holdco S.à r.l.» en «PFCE Middle Holdco S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Middle Holdco S.à r.l.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49894. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155815/82.

(110181234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**PFCE Poland I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Poland I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.700.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland I S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11th, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary, on March 17th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1209 dated June 6th, 2011.

The capital of the company is fixed at one hundred thirty thousand euro (130,000.-EUR) represented by one hundred and thirty (130) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Poland I S.à r.l." into "PFCE Poland I S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of PFCE Poland I S.à r.l.”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland I S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1209 du 6 juin 2011.

Le capital social de la société est fixé à cent trente mille euros (130.000.-EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Poland I S.à r.l.» en «PFCE Poland I S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Poland I S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49887. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155816/80.

(110181241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

PFCE Czech I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156713/10.

(110182120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Poland III S.à r.l.).**

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 162.262.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland III S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of the undersigned notary on July 12th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2215 of September 20th, 2011. The articles of incorporation of the Company have not yet been amended since.

The capital of the company is fixed at fourteen thousand euro (14,000.-EUR) represented by fourteen (14) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Poland III S.à r.l." into "PFCE Poland III S.à r.l.".

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

" Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PFCE Poland III S.à r.l.".

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95.702, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland III S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2215 du 20 septembre 2011. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

Le capital social de la société est fixé à quatorze mille euros (14.000.EUR) représenté par quatorze (14) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Poland III S.à r.l.» en «PFCE Poland III S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Poland III S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49889. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155818/77.

(110181239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING PFCE Poland II S.à r.l.).**

Capital social: EUR 118.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ING PFCE Holdco S.à r.l., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B under number 95.702, hereby represented by Mr Nicolas SCHREURS, private employee, with professional address in L2168 Luxembourg, 40, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole shareholder, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole shareholder of "ING PFCE Poland II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office in L2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem on September 12th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1058 of October 11th, 2003 and modified last time by deed of the undersigned notary, on March 17th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1209 dated June 6th, 2011.

The capital of the company is fixed at one hundred eighteen thousand euro (118,000.-EUR) represented by one hundred and eighteen (118) shares, with a nominal value of one thousand euro (1,000.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING PFCE Poland II S.à r.l." into "PFCE Poland II S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of PFCE Poland II S.à r.l.”.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING PFCE Holdco S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 95 702, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ING PFCE Poland II S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, Avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 12 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1058 du 11 octobre 2003, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1209 du 6 juin 2011.

Le capital social de la société est fixé à cent dix-huit mille euros (118.000.-EUR) représenté par cent dix-huit (118) parts sociales d'une valeur nominale de mille euros (1.000.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING PFCE Poland II S.à r.l.» en «PFCE Poland II S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de PFCE Poland II S.à r.l.».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49888. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 November 2011.

Référence de publication: 2011155817/80.

(110181718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.086.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2011.
Référence de publication: 2011156678/10.
(110182066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

**NPF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.).**

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.079.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.
Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.084, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Mister Nicolas SCHREURS, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2155 dated November 17th, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 27th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1752 dated August 2nd, 2011.

The capital of the company is fixed thirteen thousand euro (13.000.-EUR) represented by one hundred thirty (130) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING RE NPF Soparfi A S.à r.l." into "NPF Soparfi A S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of NPF Soparfi A S.à r.l.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING RE NPF Soparfi B S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.084, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2155 du 17 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1752 du 2 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à treize mille euros (13.000.- EUR) représenté par cent trente (130) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING RE NPF Soparfi A S.à r.l.» en «NPF Soparfi A S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de NPF Soparfi A S.à r.l.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49883. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155824/83.

(110181146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**NPF Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 120.084.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.085, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Mister Nicolas

SCHREURS, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 dated November 18th, 2006. These Articles of Association have not yet been amended. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 27th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1769 dated August 3rd, 2011.

The capital of the company is fixed at twelve thousand and six hundred euro (12.600.- EUR) represented by one hundred twenty-six (126) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING RE NPF Soparfi B S.à r.l." into "NPF Soparfi B S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of NPF Soparfi B S.à r.l.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING RE NPF Soparfi C S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.085, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 18 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1769 du 3 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING RE NPF Soparfi B S.à r.l.» en «NPF Soparfi B S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de NPF Soparfi B S.à r.l.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49884. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155825/83.

(110181145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**NPF Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.085.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, R.C.S. Luxembourg, number B 120.086, duly represented by its manager IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, here represented by Mister Nicolas SCHREURS, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 3rd, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2157 dated November 18th, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 26th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1758 dated August 3rd, 2011.

The capital of the company is fixed at twelve thousand and six hundred euro (12.600.-EUR) represented by one hundred twenty-six (126) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING RE NPF Soparfi C S.à r.l." into "NPF Soparfi C S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of NPF Soparfi C S.à r.l.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ING RE NPF Soparfi D S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 120.086, dûment représentée par son gérant IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2157 du 18 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1758 du 3 août 2011.

Le capital social de la société est fixé à douze mille six cents euros (12.600.- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING RE NPF Soparfi C S.à r.l.» en «NPF Soparfi C S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de NPF Soparfi C S.à r.l.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49885. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155826/83.

(110181144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

**NPF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 120.086.

In the year two thousand and eleven, on the fourth of November.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF, a foundation (stichting), governed by the laws of the Netherlands, having its registered office in NL2595 AS The Hague, 65, Schenkkade, represented by its director ING Real Estate Investment Management Europe B.V., a Dutch limited company, with registered office at Schenkkade 65, NL-2595 AS The Hague, here represented by Mister Nicolas SCHREURS, private employee, residing professionally at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on September 12th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as the sole partner, has requested the undersigned notary to enact the following:

The appearing party is the sole partner of "ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.", a limited liability corporation with registered office in L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich, on September 21st, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2169 dated November 21st, 2006. These Articles of Association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on May 26th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1738 dated August 1st, 2011.

The capital is set at twelve thousand and five hundred euro (12.600.-EUR) represented by one hundred twenty-five (126) parts, with a nominal value of one hundred euro (100.-EUR) each, entirely paid in.

The appearing party takes the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name from "ING RE NPF Soparfi D S.à r.l." into "NPF Soparfi D S.à r.l."

Second resolution

The appearing partner resolves to amend article 2 of the articles of incorporation, so as to reflect the previous resolution, which shall henceforth have the following wording:

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of NPF Soparfi D S.à r.l..

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing person, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française

L'an deux mille onze, le quatre novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Stichting Bewaarder ING Real Estate NPF, une fondation (stichting), avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, dûment représentée par son directeur ING Real Estate Investment Management Europe B.V., une société de droit néerlandais, avec siège social à NL-2595 AS La Haye, 65, Schenkkade, ici représentée par Monsieur Nicolas SCHREURS, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

La société comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée «ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 21 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2169 du 21 novembre 2006 dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1738 du 1^{er} août 2011.

Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600.-EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune.

L'associée unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société de «ING RE NPF Soparfi D S.à r.l.» en «NPF Soparfi D S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée décide, suite à la résolution précédemment prise, de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de NPF Soparfi D S.à r.l..

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Schreurs et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2011. LAC/2011/49886. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011155827/83.

(110181417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.612.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.961.

Aleris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.947.

—
DRAFT TERMS OF THE MERGER

This merger is to be carried out by way of absorption of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Aleris Luxembourg S.à r.l. by the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Aleris Holding Luxembourg S.à r.l.

The board of managers of Aleris Holding Luxembourg S.à r.l. (the Absorbing Company) and the board of managers of Aleris Luxembourg S.à r.l. (the Company Ceasing to Exist together with the Absorbing Company, the Merging Companies) have decided to draw up the following draft terms of the merger in accordance with the provisions of articles 278 and 261 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

1. Description of the contemplated merger. The respective boards of managers of the Merging Companies propose to carry out a merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 274 of the Law (the Merger).

The Merging Companies belong to the same group of companies, the Merger being the final step of an internal restructuring of the said group. As a consequence of the said internal restructuring, the Absorbing Company will become the sole shareholder of the Company Ceasing To Exist prior to the Merger.

The managers of the Absorbing Company and the managers of the Company Ceasing to Exist mutually undertake to take all required steps in order to carry out the Merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the draft terms of the Merger.

In accordance with article 272 of the Law, the Merger will take effect between the Company Ceasing to Exist and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted, i.e. on the date of the last general meeting of the shareholders of the Merging Companies approving the proposed Merger (the Effective Date).

The Merger shall only take effect towards third parties after the publication of the minutes of the general meetings of shareholders of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 and article 273 (1) of the Law.

2. Information provided under article 261 (2) of the Law.

a) Type of legal entity, name and registered office of the Merging Companies

- The Absorbing Company

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) Aleris Holding Luxembourg S.à r.l. has its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 115.961.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1326 of July 10, 2006.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 28, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1926 of October 13, 2006.

- The Company Ceasing to Exist

The private limited liability company (société à responsabilité limitée) Aleris Luxembourg S.à r.l. has its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and is registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 115.947.

The Company Ceasing to Exist has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated April 7, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1297 of July 5, 2006.

The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated September 5, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, C - 2113 of November 13, 2006.

b) Date as of which the operations of the Company Ceasing to Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Company Ceasing to Exist shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from November 29, 2011.

c) Rights conferred by the Absorbing Company to shareholders having special rights and to holders of securities other than shares

All shares of the Company Ceasing to Exist are identical and confer the same rights and advantages to their holder so that no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Absorbing Company to anyone.

d) Special advantages granted to the experts referred to in article 266 of the Law, to the members of the boards of managers of the Merging Companies and to any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law

Neither the experts referred to in article 266 of the Law, nor the members of the board of managers of the Company Ceasing to Exist, the members of the board of managers of the Absorbing Company and any of the persons (if any) referred to in article 261 (2) g) of the Law, shall be entitled to receive any special advantages in connection with or as a result of the Merger.

3. Consequences of the Merger.

3.1 The Merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law and in particular, as a result of the Merger, the Company Ceasing to Exist shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets contributed by the Company Ceasing to Exist as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Company Ceasing to Exist.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date, the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Company Ceasing to Exist.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Company Ceasing to Exist shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Company Ceasing to Exist with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Company Ceasing to Exist. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Company Ceasing To Exist.

3.7 All corporate documents of the Company Ceasing to Exist shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.8 The mandates of the members of the boards of managers of the Company Ceasing to Exist will be terminated on the Effective Date of the Merger. Full discharge will be given to the members of the board of managers of Company Ceasing to Exist for the performance of their mandates.

The mandates of the members of the board of managers of the Absorbing Company will not be affected by the Merger.

4. Additional provisions.

4.1 The cost of the Merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the Merger in accordance with the legal and statutory requirements of the Merging Companies.

4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the Merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to the Absorbing Company.

4.4 The shareholder(s) of each of the Merging Companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the general meetings of the shareholder to be called to decide on the terms of the Merger:

- the draft terms of the Merger; and
- the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years, if any.

A copy of the above mentioned documents will be granted upon request.

5. The present document has been drawn up in Luxembourg on November 25, 2011, in original, in order to be registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the general meetings of the shareholder(s) of each of the Merging Companies to be called to decide on the terms of the Merger, in accordance with article 262 of the Law.

Suit la version française du texte qui précède:

La fusion est à réaliser par absorption de la société à responsabilité limitée Aleris Luxembourg S.à.r.l. par la société à responsabilité limitée Aleris Holding Luxembourg S.à.r.l.

Le conseil de gérance de Aleris Holding Luxembourg S.à.r.l. (la Société Absorbante) et le conseil de gérance de Aleris Luxembourg S.à.r.l. (la Société Absorbée ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent) ont décidé d'établir le présent projet de fusion conformément aux dispositions des articles 278 et 261 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

1. Description de la fusion envisagée. Les conseils de gérance respectifs des Sociétés qui Fusionnent proposent de réaliser une fusion qui impliquera le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante, conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi (la Fusion).

Les Sociétés qui Fusionnent appartiennent au même groupe de sociétés, la Fusion étant la dernière étape d'une restructuration interne dudit groupe. A la suite d'une telle restructuration, la Société Absorbante deviendra l'associé unique de la Société Absorbée avant la Fusion.

Les gérants de la Société Absorbante et les gérants de la Société Absorbée décident mutuellement d'entreprendre toutes les étapes nécessaires à la réalisation de la Fusion, conformément aux conditions détaillées ci-après et établies dans le présent projet de Fusion.

Conformément à l'article 272 de la loi, la Fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante lorsque les décisions concordantes desdites sociétés auront été adoptées, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des associés des Sociétés qui Fusionnent approuvant la Fusion (la Date de Prise d'Effet).

La Fusion prendra seulement effet envers des tiers après la publication du procès-verbal des assemblées générales des associés des Sociétés qui Fusionnent, conformément à l'article 9 et à l'article 273 (1) de la Loi.

2. Informations fournies par l'article 261 (2) de la Loi.

- a) Type de personne morale, dénomination sociale et siège social des Sociétés qui Fusionnent
- La Société Absorbante

La société à responsabilité limitée Aleris Holding Luxembourg S.à.r.l. a son siège social au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.961.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte notarié de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1326 du 10 juillet 2006.

Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1926 du 13 octobre 2006.

- La Société Absorbée

La société à responsabilité limitée Aleris Luxembourg S.à.r.l. a son avec siège social au 47 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et elle est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.947.

La Société Absorbée a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant un acte notarié de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 7 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1297 du 5 juillet 2006.

Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 5 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 2113 du 13 novembre 2006.

b) Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante

Les opérations de la Société Absorbée seront considérées, à des fins comptables, comme étant réalisées au nom de la Société Absorbante à compter du 29 novembre 2011.

c) Droits conférés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux détenteurs de titres autres que des parts sociales

Toutes les parts sociales de la Société Absorbée sont identiques et confèrent les mêmes droits et avantages à leur détenteur de sorte qu'aucun droit spécial et aucune compensation ne seront accordés aux frais de la Société Absorbante à quiconque.

d) Avantages spéciaux accordés aux experts mentionnés à l'article 266 de la Loi, aux membres du conseil de gérance des Sociétés qui Fusionnent et à toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi

Ni les experts mentionnés à l'article 266 de la Loi, ni les membres des conseil des gérance de la Société Absorbée, ni les membres du conseil de gérance de la Société Absorbante et toute personne (le cas échéant) mentionnée à l'article 261 (2) g) de la Loi, ne seront autorisés à recevoir des avantages spéciaux en rapport avec ou par suite de la Fusion.

3. Conséquences de la Fusion.

3.1 La fusion déclenchera de plein droit (ipso jure) toutes les conséquences détaillées à l'article 274 de la Loi et en particulier, suite à la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes leurs parts sociales émises seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs apportés par la Société Absorbée tels qu'ils existent à la Date de Prise d'Effet avec aucun droit de recours contre la Société Absorbée quel qu'il soit.

3.3 La Société Absorbante paiera, à compter de la Date de Prise d'Effet, tous les impôts, cotisations, droits taxes et primes d'assurance qui seront ou pourront devenir exigibles en relation avec la possession des actifs qui ont été apportés.

3.4 A compter de la Date de Prise d'Effet, la Société Absorbante exécutera tous les contrats et obligations quels qu'ils soient de la Société Absorbée.

3.5 Les droits et créances afférents aux actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec tous les titres, soit réels (in rem) soit personnels, attachés à ceux-ci. La Société Absorbante sera donc subrogée, sans novation, à tous les droits, qu'ils soient réels (in rem) ou personnels, de la Société Absorbée à l'égard de tous ses actifs et contre tous ses débiteurs sans exception aucune.

3.6 La Société Absorbante paiera toutes les dettes de quelque nature que ce soit de la Société Absorbée. Elle paiera en particulier, le montant principal et les intérêts des dettes de toute nature qui incombent à la Sociétés Absorbée.

3.7 Tous les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante aussi longtemps que prescrit par la Loi.

3.8 Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Prise d'Effet de la Fusion. Pleine décharge sera accordée aux membres du conseil de gérance de CSI Lux et aux membres du conseil de gérance RCP Lux pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbante ne seront pas affectés par la Fusion.

4. Dispositions supplémentaires.

4.1 Le coût de la Fusion incombera à la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés entreprennent réciproquement de prendre toutes les mesures en leur pouvoir afin de réaliser la Fusion conformément aux exigences légales et statutaires des Sociétés qui Fusionnent.

4.3 La Société Absorbante effectuera toutes les démarches nécessaires et requises à la réalisation de cette Fusion ainsi que le transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

4.4 L'associé de chacune des Sociétés qui Fusionnent aura droit de regard sur les documents suivants au siège social desdites sociétés, au moins un mois avant la date des assemblées générales de l'associé qui seront convoquées afin de se prononcer sur les conditions de cette Fusion:

- le projet de Fusion; et
- les comptes annuels des trois dernières années des Sociétés qui Fusionnent, le cas échéant.

Une copie des documents mentionnés ci-dessus sera délivrée sur demande.

5. Le présent document a été établi le 25 novembre 2011 à Luxembourg, en original, aux fins d'être enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, un mois au moins avant la date des assemblées générales de l'associé de chacune des Sociétés qui Fusionnent appelées à se prononcer sur les conditions de la Fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Aleris Holding Luxembourg S.à r.l. / Aleris Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Class A Manager

Référence de publication: 2011161469/211.

(110188122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

PFCE Czech II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.685.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156714/10.

(110182119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

PFCE Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.698.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156715/10.

(110182114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

PFCE Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.702.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156716/10.

(110182117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Irnerio International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.194.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth of November.

Before Us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Irnerio International S.A. (the "Corporation"), a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 113.194. The Corporation

was incorporated by virtue of a deed of Maître Jean Seckler, notary public residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, dated December 2nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 662, on March 31st, 2006. The articles of association have been amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary public residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, dated July 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1842, on October 2nd, 2006.

The meeting is chaired by Mr. Riccardo MORALDI, chartered accountant, residing professionally at L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

The chairman appointed as secretary Ms. Valérie WESQUY, private employee, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elected as scrutineer Ms. Orietta RIMI, private employee, residing professionally at L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at ten million five hundred thousand Euro (EUR 10,500,000.-), are present or represented at the present General Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Approval of the merger between the Corporation and Irnerio Praha, s.r.o., a private limited liability company having its registered office at Praha 2, Polska 18/1283, post Code 120 00, Czech Republic, registered with the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague in Section C, file 5138, as acquiring corporation (the "Acquiring Corporation") (the "Merger"), pursuant to the merger project published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 2460, on October 13th, 2011 (the "Project");

2. Approval of the effects of the Merger;

3. Decision to dissolve, without liquidation, the Corporation;

4. Approval of the written report of the Board of Directors pursuant to article 265 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law");

5. Acknowledgment that the formalities of article 267 of the Law have been duly completed;

6. Acknowledgment of the consent to the Merger of the meeting of bondholders ("créanciers obligataires");

7. Acknowledgment that an ownership interest will be issued by the Acquiring Corporation at the occasion of the Merger;

8. Approval of the term of the directors' mandate and the statutory auditor's ("commissaire") mandate of the Corporation;

9. Discharge given to the directors and the statutory auditor ("commissaire") of the Corporation; and

10. Delegation of power.

After the foregoing was approved by the General Meeting, the following resolutions were unanimously approved:

First resolution

The General Meeting resolved to approve and acknowledge the Project.

Second resolution

The General Meeting resolved to approve and acknowledge the effects of the Merger as set out in article 274 (1) a) of the Law thus leading to the transfer of all assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Corporation to the Acquiring Corporation, as stated in article 12 of the Project at the Effective Date (as defined below).

The General Meeting resolved that the Merger shall be effective as from the registration of the Merger with the Commercial Register maintained by the Municipal Court in Prague (the "Effective Date").

Third resolution

The General Meeting resolved to approve and acknowledge the effects of the Merger as set out in article 274 (1) c) of the Law hence leading to the dissolution of the Corporation which hereby ceases to exist and whose shares in issue are consequently cancelled, as stated in article 3.4 of the Project.

Fourth resolution

The General Meeting resolved to approve the report of the Board of Directors of the Corporation as prescribed by article 265 of the Law.

140296

Fifth resolution

The General Meeting acknowledged that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

Sixth resolution

The General Meeting resolved to acknowledge the consent to the Merger of the meeting of bondholders given on July 8th, 2011.

Seventh resolution

The General Meeting acknowledged that the shares of the Acquiring Corporation held by the Corporation will be allocated and split into two ownership interests:

- In exchange for the fifty-two thousand four hundred and eighty-five (52,485) shares of the Corporation, ISTIFID SPA will receive an ownership interest in the Acquiring Corporation amounting to 49,99% corresponding to a registered capital contribution of four million nine hundred and ninety-nine thousand Czech Koruna (CZK 4,999,000.-); and
- In exchange for the fifty-two thousand five hundred and fifteen (52,515) shares of the Corporation, COMPAGNIA FIDUCIARIA NAZIONALE SPA will receive an ownership interest in the Acquiring Corporation amounting to 50,01% corresponding to a registered capital contribution of five million one thousand Czech Koruna (CZK 5,001,000.-).

Eighth resolution

The General Meeting acknowledged that, as a result of the Merger, the mandate of the directors and of the statutory auditor of the Corporation shall expire as of the Effective Date.

Ninth resolution

The General Meeting resolved to grant discharge (quitus), to the extent permitted by the law to the directors and the statutory auditor of the Corporation for the performance of their mandate.

Tenth resolution

The General Meeting resolved to grant power to each member of the Board of Directors of the Acquiring Corporation, acting individually, to do all acts and things so as to carry into effect the purposes of the foregoing resolutions and to sign and deliver on behalf of the Corporation.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Law, the undersigned notary declares that he has verified and certified the existence and the validity of the legal acts and formalities required by the Merger.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Irnerio International S.A. (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.194. La Société fut constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil et Associations n°662, le 31 mars 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil et Associations n° 1842, le 2 octobre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 19, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Orietta RIMI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à dix millions cinq cent mille euros (EUR 10.500.000,-), est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée Générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision d'approuver la fusion entre la Société et Irnerio Praha, s.r.o., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Praha 2, Polska 18/1283, post Code 120 00, République Tchèque, enregistrée auprès du Registre de Commerce du Tribunal d'Instance de Prague sous la section C, dossier 5138 (la «Société Absorbante») (la«Fusion»), conformément au projet de fusion publié le 13 octobre 2011 au Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations numéro 2460 (le «Projet»);

2. Décision d'approuver les effets de la Fusion;

3. Décision de dissoudre, sans liquidation, la Société;

4. Décision d'approuver le rapport du Conseil d'Administration conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée (la «Loi»);

5. Reconnaissance que les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies;

6. Reconnaissance du consentement à la Fusion par l'assemblée des obligataires;

7. Reconnaissance qu'une participation sera émise par la Société Absorbante à l'occasion de la Fusion;

8. Décision d'approuver le terme du mandat des administrateurs et du commissaire de la Société;

9. Quitus donné aux administrateurs et au commissaire de la Société; et

10. Délégation de pouvoirs.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver la Fusion conformément au Projet.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) a) de la Loi relatif au transfert des actifs et passifs, sans aucune restriction ou limitation, de la Société, à la Société Absorbante, tel que défini à l'article 12 du Projet à la Date d'Effet (ci-après définie).

L'Assemblée Générale reconnaît que la Fusion sera effective à compter de la date d'enregistrement de la Fusion auprès du Registre du Commerce du Tribunal d'Instance de Prague (la «Date d'Effet»).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver les effets de la Fusion tels que définis à l'article 274 (1) c) de la Loi relatif à la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée, laquelle société cesse d'exister et dont les actions sont par conséquent annulées, tel que mentionné à l'article 3.4 du Projet.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'approuver le rapport du Conseil d'Administration tel que disposé par l'article 265 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que toutes les formalités prescrites par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que la Fusion a été approuvée par l'assemblée des obligataires par une décision en date du 8 juillet 2011.

Septième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que les actions de la Société Absorbante détenues par la Société seront réparties comme suit:

- En contrepartie des cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq (52.485) actions de la Société Absorbée détenue par ISTIFID SPA, ISTIFID SPA recevra une participation dans la Société Absorbante égale à 49,99%, correspondant à un capital social de quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille Couronnes Tchèques (CZK 4.999.000,-); et

- En contrepartie des cinquante-deux mille cinq cent quinze (52.515) actions de la Société Absorbée détenue par Compagnia Fiduciaria Nazionale SPA, Compagnia Fiduciaria Nazionale SPA recevra une participation dans la Société Absorbante égale à 50,01%, correspondant à un capital social de cinq millions mille Couronnes Tchèques (CZK 5.001.000,-).

Huitième résolution

L'Assemblée Générale reconnaît que, à la suite de la Fusion, le mandat des administrateurs et du commissaire de la Société prendra fin à compter de la Date d'Effet.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de donner quitus aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide de confier tous pouvoirs aux membres du Conseil d'Administration de la Société Absorbante, agissant individuellement, au vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la mise en œuvre des résolutions ci-dessus.

Constatation

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire soussigné déclare avoir vérifié et attesté de l'existence et de la validité des actes juridiques et des formalités requis par la Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. MORALDI, V. WESQUY, O. RIMI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 22 novembre 2011. Relation: ECH/2011/2016. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161709/196.

(110188362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

PFCE Hungary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.699.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156717/10.

(110182118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

PFCE Middle Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.469.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156718/10.

(110182116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Arqacom s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9240 Diekirch, 21, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 164.825.

STATUTS

L'an deux mil onze, le onze novembre,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Armen STEPANYAN, sans profession, né à Erevan, Arménie, le 27 février 1979, demeurant à B-6700 Arlon-Barnich, 73, rue du Bourg, et

Monsieur Margar VARDANYAN, vendeur, né à Erevan, Arménie, le 27 juin 1977, demeurant à B-6700 Arlon, 34, rue de Bastogne.

esquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ARQACOM s.à.r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Diekirch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un cyber-café avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts de la société sont cessibles. Cependant si un associé désire céder toutes ou partie de ses parts, il doit les offrir préférentiellement aux autres associés, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. La valeur des parts sera calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les associés qui entendent céder les parts et le ou les associés qui entendent acquérir les parts. Au cas où les associés ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les associés qui n'auront pas répondu dans un délai de trente (30) jours par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

Au décès de l'un des associés, tout associé survivant pourra par priorité s'attribuer la pleine propriété de tout ou partie de ces parts en indemnisant les héritiers sur base des trois derniers bilans de la société.

En cas de désaccord entre l'(les) associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé prédécédé sur la valeur des parts revendiquées par l'(les) associé(s), la valeur de ces parts sera arrêtée par un collège de trois experts dont le comptable en exercice de la société, un expert nommé par les héritiers et un expert à désigner par le Président de la Chambre des Notaires.

Tant que cette évaluation ne sera pas terminée, et à condition que les héritiers possèdent ensemble la majorité des parts, les héritiers pourront désigner un commissaire aux comptes, respectivement un surveillant, qui leur fera rapport des opérations du conseil d'administration.

En cas de désaccord persistant entre les héritiers et l'(les) associé(s) survivant(s) sur la gestion de la société, la partie la plus diligente, ou le commissaire désigné par les héritiers s'il juge qu'il y a péril en la demeure, pourront demander la médiation du collège d'experts composé comme ci-dessus.

Si les experts n'arrivent pas à mettre les parties d'accord, ils évalueront la valeur des titres restants des héritiers que l'(les) associé(s) survivant(s) pourra(ont) alors acquérir.

Si l'(les) associé(s) survivant(s) ne s'est (se sont) pas porté(s) acquéreur(s) des titres dans le mois de l'évaluation, les héritiers pourront vendre les titres à qui bon leur semblera.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce qu

e celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille cinq cents Euros (Eur 1.500,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

- Monsieur Armen STEPANYAN,	50 parts sociales
- Monsieur Margar VARDANYAN,	50 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-9240 Diekirch, 21, Grand-Rue.

2) La société sera gérée par deux gérants:

Monsieur Armen STEPANYAN, sans profession, né à Erevan, Arménie, le 27 février 1979, demeurant à B-6700 Arlon-Barnich, 73, rue du Bourg, gérant administratif et

Monsieur Margar VARDANYAN, vendeur, né à Erevan, Arménie, le 27 juin 1977, demeurant à B-6700 Arlon, 34, rue de Bastogne, gérant technique.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants, avec faculté de procuration.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: A. STEPANYAN, M. VARDANYAN, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4414. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160767/132.

(110187395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

PFCE Poland II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.701.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156720/10.

(110182122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Aux Délices d'Asie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 9, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 129.209.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quatorze novembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

Monsieur Quing Rong ZHAN, restaurateur, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains, et

Monsieur Xiaoqiang ZHAN, restaurateur, demeurant à L-9650 Esch/Sûre, 9, rue du Pont.

Lesquels ont déclaré:

Qu'il détiennent ensemble toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée AUX DELICES D'ASIE s.à r.l. avec siège à Esch/Sûre, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 19 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1682 du 09 août 2007, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 129.029 et dont les comparants déclarent que les statuts n'ont jamais été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus des associés et sont approuvés par eux.

Que tout le passif de la société a été apuré et/ou provisionné et que tout l'actif a été distribué aux associés.

Que les comparants n'ont plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, les comparants ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société AUX DELICES D'ASIE s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.

2. Pour autant que de besoin, Monsieur Quing Rong ZHAN, préqualifié, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement avec les associés responsable des frais des présentes.

4. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans à L-5610 Mondorf-les-Bains, 6, avenue des Bains.

5. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, les associés susdits en supporteraient les frais ou en feraient le bénéfice.

6. La Société est partant liquidée et la liquidation est clôturée;

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Q. Zhan, X. Zhan, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4415. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160747/39.

(110187367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

PFCE Poland III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 162.262.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156721/10.

(110182121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2011.

Référence de publication: 2011156722/10.

(110182115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

LPFE Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 91.632.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157210/10.

(110182059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 68.589.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de corriger comme suit la forme juridique de la société telle qu'elle est mentionnée dans l'entête de l'acte publié au Mémorial C n° 2766 du 16 décembre 2010, page 132722:

au lieu de:

«Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.»

lire:

«Cajas Españolas De Ahorros II Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.»

Référence de publication: 2011162014/14.

LPFE Italy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.045.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157211/10.

(110182058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

LPFE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.197.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157212/10.

(110182057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

LPFE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.198.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157213/10.

(110182056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157214/10.

(110182055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

LPFE Soparfi Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 79.670.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011157215/10.

(110182945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2011.

AB US Intermediate Corporate Bond Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de AB US INTERMEDIATE CORPORATE BOND FUND a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2011.

MUGC LUX MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2011160534/11.

(110186144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

NB Greater China Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion de NB Greater China Equity Fund a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2011.

MUGC LUX MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2011160535/10.

(110186145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Opuntia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 43, Zone Op Zaemer, Mediaparc.

R.C.S. Luxembourg B 157.290.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 15 novembre 2011, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161024/11.

(110187410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

+ O' SUD s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1250 Luxembourg, 103, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 115.076.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011146550/9.

(110170791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2011.
